

Les équipes de la FEMA chargées de l'aide aux survivants des catastrophes naturelles soutiennent les communautés du Vermont

Release Date: juillet 27, 2023

Les équipes de la FEMA chargées de l'assistance aux survivants des catastrophes (DSA) font du porte-à-porte dans les communautés du Vermont, font des enquêtes dans les quartiers et aident les résidents touchés par les inondations à s'inscrire pour bénéficier de l'assistance de la FEMA en cas de catastrophe.

Les membres de l'équipe de la DSA se rendent dans les maisons, les écoles, les organisations à but non lucratif et les communautés dont l'accès est limité. Ils rencontrent également les responsables locaux et les dirigeants des communautés afin d'identifier les problèmes liés à la catastrophe et les besoins non satisfaits.

Les équipes de la DSA peuvent aider les survivants à s'inscrire pour obtenir de l'aide, à mettre à jour leurs informations et les orienter vers des agences bénévoles partenaires. Elles peuvent donner aux résidents la possibilité d'utiliser une tablette pour s'inscrire ou leur proposer de saisir les informations en leur nom.

Les équipes de la DSA ne demandent ni n'acceptent jamais d'argent. Le personnel de la DSA porte un badge d'identification de la FEMA avec une photographie - une chemise, un gilet ou une veste de la FEMA n'est pas une preuve d'identité. Lorsqu'ils aident une personne à s'inscrire, ils peuvent lui demander des informations personnelles, notamment son numéro de sécurité sociale, son revenu annuel et des coordonnées bancaires. On recommande aux résidents de demander une pièce d'identité avant de fournir des informations personnelles.



FEMA

Page 1 of 2

Les personnes touchées par les inondations dans les comtés de Caledonia, Chittenden, Lamoille, Orange, Orleans, Rutland, Washington, Windham et Windsor n'ont pas besoin d'attendre une équipe de la DSA pour s'inscrire pour obtenir de l'aide. Pour vous inscrire, téléchargez l'[appli mobile de la FEMA](#), consultez DisasterAssistance.gov ou appelez le **1-800-621-3362**. Si vous utilisez un service de relais vidéo (VRS), un service téléphonique sous-titré ou autre, communiquez ce numéro à la FEMA lorsque vous faites votre demande.

La FEMA s'engage à veiller à ce que l'aide en cas de catastrophe soit apportée de manière équitable, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, la nationalité, le genre, l'âge, la situation de handicap, la maîtrise de l'anglais ou la situation économique. Tout survivant d'une catastrophe ou membre du public peut contacter le bureau des droits civiques de la FEMA s'il s'estime victime de discrimination. Le bureau des droits civiques de la FEMA peut être contacté gratuitement au 833-285-7448. Des opérateurs multilingues se tiennent à votre disposition.



FEMA

Page 2 of 2